



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2016 / IV**

Le 3 mai 2016, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – MM. Benoist – Matthias, adjoints – Mme Mouchot - MM. Esselin – Wagner – Rechenmann – Mme Lonardi – MM. Mirgon – Mmes Raymond – Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – M. Mottin – Lang – Mme Reschwein – MM. Sasso – Hocquel.

Excusées : Mmes Henry – Ritter.

Absente : Mme Scherrer

Mme Obelliane donne procuration à M. Lormant – Mme Bau donne procuration à Mme Herbin – M. Bolardi donne procuration à M. Benoist – Mme Maurice donne procuration M. Hocquel.

~~~~~

**COMMUNICATIONS :**

- ◆ Monsieur Richard MATTHIAS informe que l'achat à l'euro symbolique du terrain de la Maison de Santé Pluridisciplinaire se fera dès que possible.
  - ◆ Des mesures compensatoires sont à prendre à l'hôpital (citerne à dégazer et local poubelle à déplacer)
  - ◆ En fin de réunion une discussion est ouverte sur l'avenir du bâtiment de La Poste.
- ~~~~~

Puis il passe à l'ordre du jour :

- |          |                                                                                                                                                                                  |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16/IV/39 | Maison de Santé Pluridisciplinaire. Marchés.                                                                                                                                     |
| 16/IV/40 | Subventions aux associations. Liste complémentaire.                                                                                                                              |
| 16/IV/41 | Acquisition immeuble SCI du Moulin de Chantoiseau à Dieuze.                                                                                                                      |
| 16/IV/42 | Convention assainissement avec la commune de Val-de-Bride.                                                                                                                       |
| 16/IV/43 | Création d'un budget annexe SPIC – Service Public à Caractère Industriel et Commercial – « eaux industrielles »                                                                  |
| 16/IV/44 | Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Dieuze.<br>a) Schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle. Avis défavorable.<br>b) Modification des statuts. |
| 16/IV/45 | Syndicat Intercommunal du Collège de Dieuze.<br>a) Schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle. Avis défavorable.<br>b) Modification des statuts.           |
| 16/IV/46 | Actes constitutifs de régie droits de place. Modificatif.                                                                                                                        |
- ~~~~~

## Point n° 16/IV/39 : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE. MARCHES.

Le Conseil municipal,  
entendu M. Richard MATHIAS, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 16/III/37c du 14 avril 2016  
approuvant le plan de financement pour le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire,

Considérant l'appel d'offres du 31 mars 2016 lancé pour la construction de ce bâtiment comprenant 14 lots,

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 3 mai 2016 propose de retenir les entreprises suivantes :

après délibération

| Lot                                              | entreprise     | Montant HT          |
|--------------------------------------------------|----------------|---------------------|
| 1 – VRD                                          | BARASSI        | 198.858,26          |
| 2 – GROS-ŒUVRE                                   | BROVEDANI      | 284.059,76          |
| 3 – COUVERTURE / ETANCHEITE                      | SOPREMA        | 66.929,84           |
| 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM            | KLEIN          | 115.000,00          |
| 5 – METALLERIE / VERRERIE                        | KLEIN          | 54.000,00           |
| 6 – PLATRERIE / FAUX PLAFONDS                    | IDEAL CREATION | 94.207,58           |
| 7 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS                 | JUNG & FILS    | 131.478,00          |
| 8 – CARRELAGE FAIENCES                           | LESSERTEUR     | 38.505,00           |
| 9 – SOLS SOUPLES                                 | MUROSOLS       | 21.748,00           |
| 10 – PEINTURES / REVETEMENTS MURAUX              | HORNBERGER     | 24.152,50           |
| 11 – VETURE / ENDUITS DE FACADES                 | RFPB           | 46.691,50           |
| 12 – CHAUFFAGE VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRE | BOUCHEREZ      | 185.850,00          |
| 13 – ELECTRICITE                                 | ECA            | 82.609,05           |
| 14 – ASCENSEUR                                   | OTIS           | 19.700,00           |
|                                                  |                |                     |
| TOTAL HT                                         |                | <b>1.363.789,49</b> |
| TVA 20 %                                         |                | 272.757,90          |
| TOTAL TTC                                        |                | <b>1.636.547,39</b> |

- autorise le maire à signer les marchés à intervenir dès réception de l'accusé de réception du dossier de subvention au titre du FSIL suivant le tableau ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

## Point n° 16/IV/40 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. LISTE COMPLEMENTAIRE.

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 16/III/33 du 14 avril 2016 attribuant les subventions aux associations pour 2016,

Considérant les dossiers complémentaires de demande de subvention des associations suivantes : Basket Club « Elan dieuzois », Moto Club « Les Goretz », l'ASSA (Association Sarrebourg – Sarreguemines Athlétisme), Hélice Saulnoise Chantier d'Insertion et Saulnois Activités Entreprise d'Insertion,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

| Bénéficiaires<br>Associations sportives | Observations                             | Subvention directe<br>à payer |
|-----------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------|
| 1. BASKET-CLUB DIEUZE                   | . Exceptionnelle manifestation de Tuning | 500,00                        |
| 2. MOTO-CLUB LES GORETS                 | . Fonctionnement                         | 295,00                        |
| 3. ASSA                                 | . Fonctionnement                         | 285,00                        |

| Bénéficiaires<br>Associations intérêt général | Observations     | Subvention directe<br>à payer |
|-----------------------------------------------|------------------|-------------------------------|
| 1. HELICE SAULNOISE CHANTIER<br>INSERTION     | . Fonctionnement | 1.674,00                      |

Voté – 5 votes contre

**Point n° 16/IV/41 : ACQUISITION IMMEUBLE SCI DU MOULIN DE CHANTOISEAU A DIEUZE**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
considérant la mise en vente par la SCI du Moulin de Chantoiseau de l'ensemble immobilier cadastré S 05 n° 110 de 180 m2 comprenant l'ancienne pizzeria et station de lavage sises 10 bis rue Poincaré et 1 appartement sis 30 rue Bernard du Fort à Dieuze,  
considérant que ce dossier est géré par l'agence Wagner Immobilier de Dieuze,

après délibération

- décide de faire l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 10 bis rue Poincaré et 30 rue Bernard du Fort à Dieuze au prix de 39.000 € (frais d'agence immobilière inclus).
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/IV/42 : CONVENTION ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNE DE VAL-DE-BRIDE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la demande de la commune de Val-de-Bride pour le traitement de ses eaux usées par la station d'épuration de la commune de Dieuze à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

après délibération

- autorise le maire à signer une convention de traitement des eaux usées avec la commune de Val-de-Bride à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/IV/43 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE SPIC – SERVICE PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – « EAUX INDUSTRIELLES »**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la nécessité de regrouper les forages et les réseaux non destinés à l'A.E.P. dans un budget annexe,

après délibération

- autorise la création d'un budget annexe SPIC – Service Public à Caractère Industriel et Commercial – « eaux industrielles ».
- autorise le maire et le trésorier à effectuer toutes les écritures nécessaires à la création de ce budget
- autorise le transfert de l'actif et du passif du budget ZAC.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/IV/44 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE DE SECOURS DE DIEUZE**

- a) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MOSELLE. AVIS DEFAVORABLE**
- b) MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil municipal,  
VU la délibération du Conseil syndical du Centre de Secours de Dieuze prise à l'unanimité le 19 avril 2016,  
après explication des délégués,  
VU le projet de statuts modifiés,  
  
après délibération

- valide la modification des statuts.
- se positionne pour le maintien du Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Dieuze.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/IV/45 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE DIEUZE**

- a) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MOSELLE. AVIS DEFAVORABLE**
- b) MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil municipal,  
VU la délibération du Conseil syndical du Collège de Dieuze prise à l'unanimité le 2 mai 2016,  
après explication des délégués,  
VU le projet de statuts modifiés,  
  
après délibération

- valide la modification des statuts.
- se positionne pour le maintien du Syndicat Intercommunal du Collège de Dieuze.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/IV/46 : ACTES CONSTITUTIFS DE REGIE DROITS DE PLACE. MODIFICATIF.**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
Considérant la mise en place dans la commune de toilettes publiques payantes,  
  
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,  
VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,  
VU les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,  
VU l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,  
VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VIII/91 du 26 septembre 2013 instituant une régie de recettes des droits de place,  
VU les avis conformes du comptable public assignataire,

après délibération

**Article 1 :**

L'article 3 de la délibération sus visée est modifié comme suit :

La régie des droits de place encaissent les produits suivants :

- marchés – foires et publications
- collecte caisse des toilettes publiques.

**Article 2 :**

Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- droits de place : espèces
- Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets ou formule assimilée.

**Article 3 :**

Le maire et le comptable public assignataire de la Ville de Dieuze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20 h 55.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Richard MATTHIAS

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER

Michel RECHENMANN

Agnès LONARDI

Jonathan MIRGON

Pierrette RAYMOND

Stéphanie CALVET

Patrick MEUNIER

Véronique DURESSE

Bernard MOTTIN

Jérôme LANG

Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO

Daniel HOCQUEL